

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 27 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept février, le Conseil Municipal de PAULMY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Dominique FRÉLON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10	PRESENTS : Dominique FRÉLON ; Jérôme LOUAULT ; Patrick DAUMAY ; Charlotte FOUQUET ; Jean-Louis GUTIERRES ; Vincent LOUAULT ; Angel TURQUOIS.
Nombre de conseillers présents : 7	Conseillers ayant donné pouvoir : Elodie LETURGEON à Vincent LOUAULT Excusés : Elodie LETURGEON ; Rachel JACQUET.
Date de convocation du Conseil Municipal : 22/02/2018	Absents : Nicole AUVRAY. lesquels forment le quorum des membres en exercice.

Charlotte FOUQUET est élue secrétaire de séance.

Le précédent compte rendu du 30 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 007/2018 : REALISATION D'UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE L'ACHAT "BAR DE L'UNION"

Il n'est pas nécessaire de rappeler que la commune envisage d'acquérir l'ancien "Bar de l'Union", appartenant à M. Jacky PINEAU pour y créer, dans un premier temps, un commerce-épicerie autonome.

Afin de conserver une trésorerie nécessaire en période de réduction budgétaire annoncée par les services de l'Etat, Monsieur le Maire et les membres du conseil municipal avaient déjà évoqués le fait de réaliser un emprunt pour financer l'achat du bâtiment.

Le conseil municipal indique que les frais de notaire et la réalisation des travaux seront pris en charge par les fonds propre de la commune et par la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), si le dossier de subvention, déposé le 16 février 2018, est accepté.

Plusieurs offres de prêts ont été reçues par Monsieur le Maire et celles de la Caisse d'Epargne semble la plus avantageuse en terme de taux d'intérêt. Reste au membre du conseil municipal de choisir la durée de remboursement de cet emprunt, à savoir sur 10 ans ou sur 15 ans.

- Sur 10 ans, le taux d'intérêt serait de 1,02% ce qui représente une échéance trimestrielle de 1.711,35€ et un coût total d'emprunt de 3.454,00€.
- Sur 15 ans, le taux d'intérêt serait de 1,47% ce qui représente une échéance trimestrielle de 1.209,14€ et un coût total d'emprunt de 7.548,40€.

Les échéances citées ci-dessous sont définitives car il n'y a pas d'assurance à souscrire en supplément.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **Autoriser Monsieur le Maire à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt de 65.000,00€ dont le remboursement s'effectuera en trimestrialités constantes de 1.711,35€ pendant 10 ans, au taux fixe de 1,02%.**
- **Charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à la Caisse d'Epargne et de signer toutes pièces nécessaires à la mise en place de cet emprunt.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- **Inscrire cet emprunt au Budget Primitif 2018.**

DELIBERATION N° 008/2018 : AVANT-PROJET : CREATION D'UNE REMISE POUR LE COMMERCE-EPICERIE

Lors du dernier conseil municipal, le 30 janvier 2018, les membres de l'assemblée ont voté l'avant-projet des travaux nécessaires à la remise en état de la grande salle du Bar de l'Union, afin d'y installer un ensemble de machines autonomes proposant un large choix de produits issus de nos producteurs locaux.

Afin de pouvoir mettre en place un système de réserve, les producteurs aimeraient disposer d'une petite salle pour y entreposer leurs produits.

En considérant que le bar actuel et la partie habitation de M. PINEAU seraient nécessaires à la mise en place d'un autre projet, encore à définir, le conseil municipal propose de créer une réserve à l'arrière de la salle de commerce en ossature bois. La fenêtre entre la grande salle et la future réserve sera transformée en porte pour créer un accès entre les deux.

Afin de construire cette petite annexe, des devis ont été réalisés et voici le coût estimatif des travaux :

- La transformation de la fenêtre en porte par une entreprise de maçonnerie : 3.000€ TTC
- La fourniture et la pose de l'ossature bois, de l'isolation et de la toiture en ardoise : 5.300€ TTC
- La fourniture et la pose de lames de terrasse pour l'accès des personnes à mobilités réduites : 3.000€ TTC
- Le retrait de la fenêtre existante et la pose d'une porte intérieure : 690€ TTC
- Le raccordement de l'eau et la pose d'un évier : 950€ TTC
- L'installation électrique pour l'éclairage : 400€

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **Accepter l'avant-projet tel que présenté ci-dessus pour un coût total de 13.340,00 € TTC. La totalité de ces travaux sera financée par les fonds propres de la commune.**
- **Donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents afférents à ce projet.**
- **Charger Monsieur le Maire d'inscrire les crédits nécessaires à cette opération au BP 2018.**
- **Charger Monsieur le Maire de mandater les dépenses correspondantes auprès des entreprises qui seront retenues sur devis signés.**

DELIBERATION N° 009/2018 : DEMANDE DE SUBVENTION : REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE – PROJET EGLISE

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention (DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) a été déposée le 16 février 2018, auprès de la Préfecture, pour l'avant-projet intitulé "aménagement paysagers de l'église et du cimetière". Après étude de notre dossier, la Préfecture nous informe, que cette demande de subvention n'est pas éligible. Nous n'aurons donc pas de versement de DETR pour ce projet.

Cependant, la sécurisation des usagers de l'église reste une priorité pour la municipalité. Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de déposer un dossier de subvention dans le cadre du reversement du produit des amendes de police pour le terrassement du terrain situé derrière l'église.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En effet, une fois terrassé le terrain permettra :

- d'éviter le libre stationnement des véhicules le long de la route départementale n°99
- la sécurisation des piétons qui se rendent à l'église car le terrain donnera accès directement à l'entrée de l'église, sans emprunter la route départementale n°99.

Monsieur le Maire rappelle également que la commune a déposé un dossier de subvention dans ce programme, en 2017, pour la réalisation de deux plateaux ralentisseurs, et qu'ils ont été réalisés.

L'avant-projet est présenté avec les travaux et les coûts de financement suivants :

- terrassement de la parcelle cadastrée A1177, située derrière l'église, sur une surface d'environ 980 m² : 16.660,00€ HT

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **Autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention pour le terrassement de la parcelle A1177, dans le programme "Reversement du produit des amendes de police", auprès du Conseil Départemental. Le devis retenu sera celui de l'entreprise Gabriel Paysage pour un coût HT de 16.660,00€.**
- **Donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents afférents à ce projet.**
- **Charger Monsieur le Maire d'inscrire les crédits nécessaires à cette opération au BP 2018.**

DELIBERATION N° 010/2018 : DEMANDE DE SUBVENTION APE – KERMESE 23 JUIN 2018

L'Association de Parents d'Elèves (APE) du Pays Pressignois organisera la kermesse annuelle du regroupement scolaire, à la salle des fêtes de PAULMY, le samedi 23 juin 2018.

A cette occasion, la salle des fêtes leur sera prêtée gracieusement et le parking sera fermé au stationnement pour y installer les stands d'activités proposées aux enfants.

L'association APE demande à la municipalité si une subvention exceptionnelle peut leur être accordée cette année, pour le financement de deux structures gonflables qui occasionnent un coût de 300€ TTC.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 300€ à l'APE du Pays Pressignois. Les membres du conseil municipal estiment que la kermesse est l'occasion de faire vivre notre commune et qu'elle n'a pas eu lieu à PAULMY depuis plusieurs années.

QUESTIONS DIVERSES

1. **Règlement cimetière** : un administré nous demande si une urne contenant les cendres d'un défunt peut être insérée dans un caveau existant et contenant déjà un corps. La création du puits du souvenir, en 2018, va modifier le règlement intérieur du cimetière. Monsieur le Maire propose qu'un petit groupe de travail soit créé pour envisager dans le nouveau règlement l'ensemble des demandes possibles de la part des familles qui se tournent plus fréquemment vers l'incinération : urnes, petit caveau, plaque, puits du souvenir, ... Jean-Louis GUTIERRES et Jérôme LOUAULT se chargent de prendre contact avec les pompes funèbres pour connaître les différents besoins des familles et les tarifs pratiqués.
2. **Communauté de Communes Loches Sud Touraine** : trois commissions ont été créées par le bureau communautaire du 12 février 2018 : sport, mobilités et énergie. La communauté de communes recherche des membres parmi les élus qui seraient volontaires pour composer ces commissions. Elle rappelle également que la commission solidarités est incomplète.
3. **Budget** : Monsieur le Maire présente un bilan des dépenses réalisées dans le cadre des opérations

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

d'investissement 2017. Monsieur le Maire propose de réaliser une commission budget le jeudi 15 mars 2018, à 14h00 pour finaliser la prévision des opérations budgétaires 2018.

4. **Travaux cimetière** : lors du vote de l'avant-projet de l'aménagement paysager du cimetière, il avait été décidé de mettre en place un orgue en traverses chênes pour séparer la partie cimetière de la partie parc contenant le puits du souvenir. Après réflexion, M. Jean-Louis GUTIERRES propose de revoir cet aménagement paysager pour y créer à la place un petit muret en pierre soutenant une rambarde en fer qui donnerait plus de clarté et de visuel sur l'aménagement du parc. Monsieur le Maire se charge de contacter l'Entraide Touraine Sud pour réduire les coûts de construction du muret et de contacter l'entreprise PINON pour obtenir un devis des rambardes.
5. **Circuit Touristique** : au vue de l'ensemble des aménagements effectués durant ces dernières années sur notre patrimoine, les membres du conseil municipal avaient évoqué la mise en place d'un circuit touristique qui permettrait de découvrir les beaux points de vue de notre commune. Le circuit passerait entre autre par les deux châteaux, le Dolmen, l'étang, la Grotte, le terrain derrière l'église et le parc du cimetière. Des tables d'orientation pourraient être mises en place à ces différents endroits permettant ainsi de raconter au fil du parcours l'histoire de PAULMY. M. Jean-Louis GUTIERRES propose de prévoir un weekend de trois jours, dans le courant de l'été 2019, pour inaugurer ce parcours en organisant différentes manifestations comme une brocante, une randonnée, un concert à l'église et/ou au Châtelier si M. LEMAISTRE souhaite participer au projet, un club de lecture à haute voix au sein de notre nouvelle bibliothèque... Autant de possibilités qui restent encore à définir.
6. Le prochain conseil municipal aura lieu le **mardi 27 mars 2018**.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REGISTRE DES DELIBERATIONS	
SEANCE DU MARDI 27 FEVRIER 2018	
DÉLIBÉRATION N° 007/2018	REALISATION D'UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE L'ACHAT "BAR DE L'UNION"
DÉLIBÉRATION N° 008/2018	AVANT-PROJET : CREATION D'UNE REMISE POUR LE COMMERCE-EPICERIE
DÉLIBÉRATION N° 009/2018	DEMANDE DE SUBVENTION : REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE – PROJET EGLISE
DÉLIBÉRATION N° 010/2018	DEMANDE DE SUBVENTION APE – KERMESE 2018

Fait et délibéré, les jours, mois et an sus-dits et ont signé au registre les membres présents.

Les Membres du Conseil Municipal,

Le Maire,

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Dominique FRÊLON, Maire		Jean-Louis GUTIERRES, conseiller	
Jérôme LOUAULT, 1 ^{er} adjoint		Rachel JACQUET, conseillère	Excusée
Elodie LETURGEON, 2 ^e adjointe	Excusée	Nicole AUVRAY, conseillère	Absente
Patrick DAUMAY, 3 ^e adjoint		Vincent LOUAULT, conseiller	
Charlotte FOUQUET, conseillère		Angel TURQUOIS, conseiller	